



# Modernisation de la réglementation sur les parcs et les terrains de camping du Yukon

## Synthèse des résultats

Résultats de la consultation menée d'avril à décembre 2022

# Table des matières

Introduction .....	3
Déroulement de la consultation .....	4
Synthèse des commentaires des Premières Nations, des Inuvialuit et des gouvernements et groupes autochtones transfrontaliers .....	5
Synthèse des commentaires des parties prenantes .....	5
Synthèse des résultats du sondage d'opinion publique.....	6
Résultats détaillés du sondage d'opinion publique.....	7
Bruit.....	7
Animaux domestiques.....	8
Alcool .....	9
Tabac et cannabis .....	10
Véhicules routiers et hors route.....	11
Aéronefs et drones .....	12
Zonage.....	13
Activités nécessitant un permis.....	14
Autres règles générales .....	15
Règlements sur les terrains de camping et les lieux de loisirs.....	16
Autres observations tirées des commentaires écrits.....	16
Autres éléments que la population souhaiterait voir figurer dans la réglementation.....	17

# Introduction

Le présent document résume les résultats de la consultation menée en 2022 sur la nouvelle réglementation proposée en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. Cette réglementation est à la fois un moyen d'aborder les questions opérationnelles, et de préserver et de bonifier les bienfaits environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires des parcs dont profite la population du Yukon.

La réglementation proposée porte sur dix domaines thématiques :

- le bruit;
- les animaux domestiques;
- la consommation d'alcool;
- l'usage du tabac et du cannabis;
- les véhicules routiers et hors route;
- l'utilisation d'aéronefs et de drones;
- le zonage;
- les activités nécessitant un permis;
- les autres règles générales;
- les règlements sur les campings et les lieux de loisirs.

La réglementation proposée a été élaborée en tenant compte de la consultation qui a été menée. D'avril à septembre 2018, plus de 20 activités de consultation sur les parcs du Yukon ont réuni des Premières Nations, des collectivités, des usagers des parcs et divers autres intervenants qui souhaitent se joindre à nous dans l'élaboration d'une Stratégie sur les parcs du Yukon. À l'automne 2019, nous avons invité la population à s'exprimer de nouveau, cette fois sur la version provisoire de la Stratégie. Pendant la consultation publique, les gens nous ont dit qu'ils voulaient une meilleure gestion des problèmes qui touchent les écosystèmes et l'expérience des visiteurs. De plus, lors de l'examen public de la Stratégie, ils ont fortement appuyé la mise à jour de la réglementation.

Le gouvernement du Yukon a publié la *Stratégie sur les parcs du Yukon (2020 à 2030)* en septembre 2020. Cette stratégie définit l'orientation du réseau de parcs territoriaux du Yukon. La modernisation de la réglementation en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* est l'une des dix priorités prévues dans la Stratégie pour assurer une gestion efficace du réseau de parcs territoriaux du Yukon.

Une réglementation basée sur les propositions de la population nous aidera à établir des règles équitables, transparentes et appropriées pour régir les activités des parcs territoriaux et des terrains de camping.

## Déroulement de la consultation

La consultation du public et des parties prenantes s'est déroulée du 29 avril au 4 juillet 2022. La consultation des Premières Nations, des Inuvialuit et des gouvernements et groupes autochtones transfrontaliers s'est déroulée du 29 avril au 5 décembre 2022.

En avril 2022, nous avons publié un document de discussion intitulé **sur la modernisation des règlements sur les parcs et les terrains de camping du Yukon**, qui décrit le projet de règlement ainsi que certains éléments contextuels et aspects à prendre en considération.

Nous avons communiqué par la poste et par courriel avec 26 organisations – Premières Nations, Inuvialuit, groupes et gouvernements autochtones transfrontaliers – ainsi que par courriel avec 149 parties prenantes afin de leur présenter le document de travail et de les inviter à nous faire part de leurs opinions. Parmi les parties prenantes que nous avons approchées citons des conseils des ressources renouvelables, des conseils de Premières Nations, des organisations non gouvernementales à vocation environnementale, des entreprises commerciales et des organisations de loisirs ayant des activités dans les parcs territoriaux, des associations professionnelles ainsi que des centres de recherche. Nous avons reçu des commentaires par courriel, par téléphone, par écrit et au cours de réunions.

Un sondage d'opinion publique en ligne a été réalisé par le Bureau des statistiques du Yukon. Pour chacun des dix thèmes, le sondage présentait les règlements proposés et demandait aux personnes interrogées si elles étaient d'accord ou non avec la proposition ou si elles étaient indécises. Les personnes interrogées avaient aussi la possibilité de faire part de leurs commentaires par écrit. Quatre personnes ont choisi de nous envoyer un courriel ou de nous téléphoner.



# Synthèse des commentaires des Premières Nations, des Inuvialuit et des gouvernements et groupes autochtones transfrontaliers

Nous avons recueilli les commentaires de nos partenaires autochtones sur les règlements proposés par courrier, par courriel, par téléphone ou au moyen de conversations en ligne. Nous avons reçu les commentaires de 11 Premières Nations, des Inuvialuit et des gouvernements et des groupes autochtones transfrontaliers. Tous se sont déclarés favorables à la nouvelle réglementation proposée en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. Cinq de ces partenaires ont indiqué qu'ils souhaitaient continuer à participer à l'élaboration de la réglementation afin de s'assurer que les règlements définitifs ne portent pas atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités, qu'ils reconnaissent et respectent adéquatement leurs droits ancestraux et issus de traités dans les parcs territoriaux et qu'ils répondent à leurs préoccupations en ce qui concerne l'utilisation des parcs.

## Synthèse des commentaires des parties prenantes

Nous avons recueilli les commentaires des parties prenantes sur les règlements proposés par courriel. Nous avons reçu les commentaires de quatre parties prenantes : deux organisations non gouvernementales à vocation environnementale, un exploitant d'entreprise touristique et un conseil des ressources renouvelables. Tous étaient favorables à la nouvelle réglementation proposée en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. Voici quelques-uns des commentaires reçus :

- Une partie prenante a déclaré que les règlements de zonage devraient permettre de créer de nouveaux types de zones, établir une zone spécifique aux terres humides et être suffisamment flexibles pour être appliqués à chaque parc en fonction des sensibilités spécifiques de chacun et maximiser les options possibles pour répondre aux préoccupations émergentes en matière de conservation.
- Une autre a déclaré que le zonage est un outil essentiel pour la protection de l'intégrité écologique et que les règlements devraient venir en appui de l'expérience de qualité du visiteur.
- Une autre a déclaré qu'il était important de réduire le bruit dans les parcs, non seulement pour améliorer l'expérience des visiteurs, mais aussi pour réduire le stress et les perturbations causés à la faune.
- Une autre a déclaré qu'il était important d'élargir la boîte à outils pour gérer les activités motorisées et non motorisées.
- Une autre a déclaré qu'elle tenait à ce que les voyages et les excursions à cheval puissent se poursuivre dans les parcs, en laissant toutefois une empreinte aussi réduite que possible.

# Synthèse des résultats du sondage d'opinion publique

Nous avons recueilli les commentaires de la population sur les règlements proposés au moyen d'un sondage en ligne affiché sur le site EngageYukon.ca.

- 1 443 personnes ont répondu au sondage.
- Les résultats du sondage indiquent que la majorité des répondants sont d'accord avec l'ensemble des propositions de règlement. Le soutien se situe dans une proportion de 63 % à 79 % pour chacun des 10 domaines de règlement proposés (voir la figure 1 ci-dessous).
- En examinant les commentaires écrits qui accompagnaient les réponses au sondage, il est apparu clairement que certaines des réponses « en désaccord » que nous avons reçues n'étaient pas défavorables aux règlements proposés, mais qu'elles souhaitaient plutôt des règlements différents ou plus restrictifs.

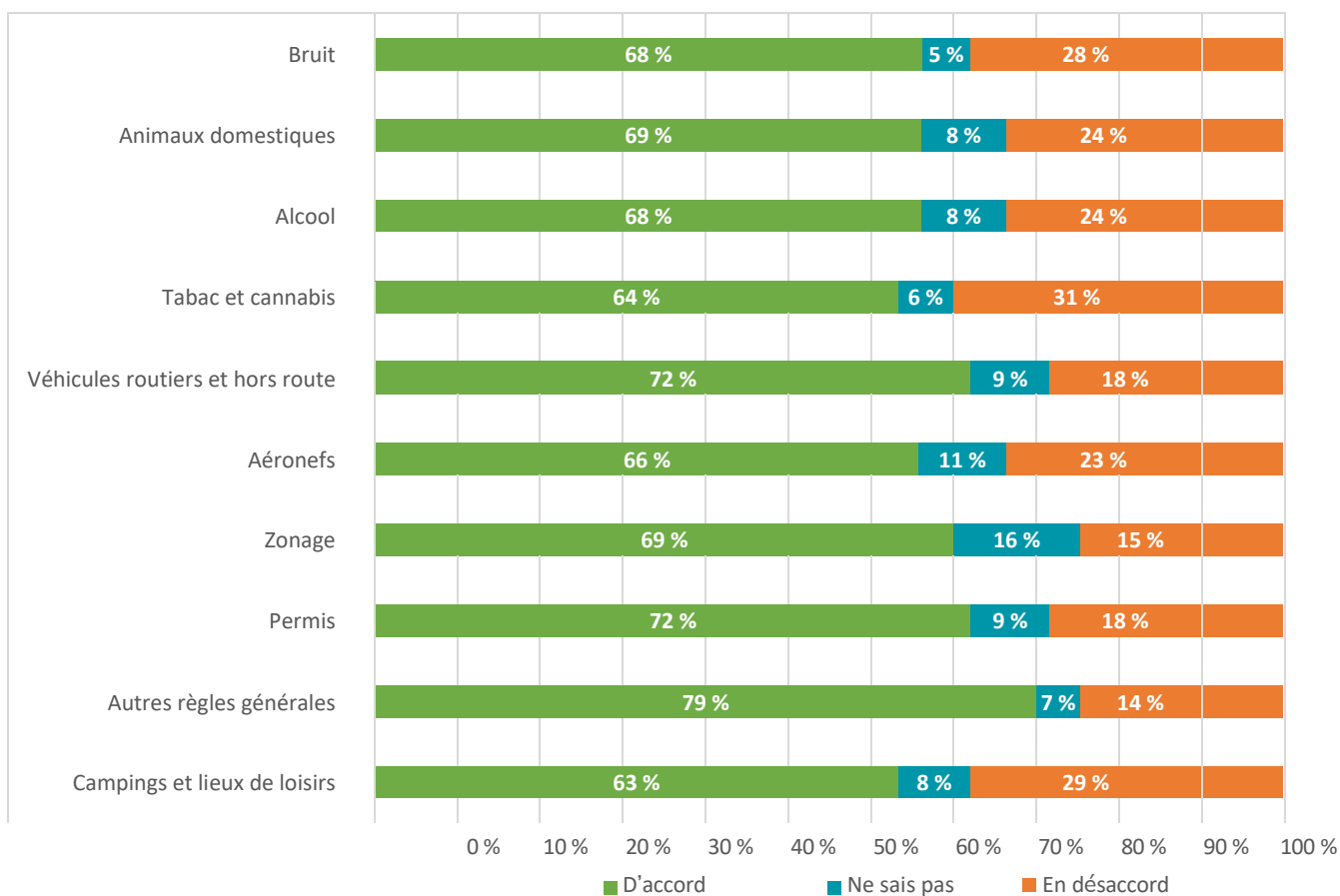


Figure 1. Réponses au sondage sur les règlements proposés

# Résultats détaillés du sondage d'opinion publique

## Bruit

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (68 %; 929 sur 1 320).

### Propositions

- Entre 23 h et 7 h, interdire :
  - de faire du bruit susceptible de troubler la paix et la quiétude des autres campeurs;
  - de faire fonctionner une génératrice (sauf si on détient un permis spécial pour des raisons médicales).
- Interdire en tout temps :
  - de faire du bruit excessif susceptible de nuire à la jouissance raisonnable du parc;
  - d'allumer des feux d'artifice.
- Interdire en tout temps l'utilisation d'une génératrice dans les aires de tranquillité désignées.
- Interdire d'installer une unité d'hébergement (ex. véhicule de plaisance, camionnette de camping, caravane) dans les emplacements réservés aux tentes.

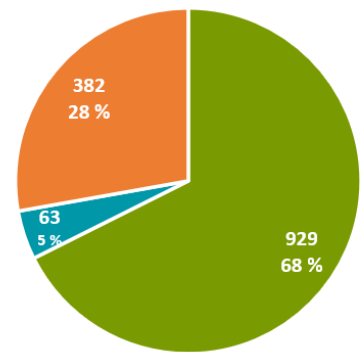


Figure 2. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives au bruit

### Commentaires formulés par écrit

- 120 commentaires portent sur le souhait de voir l'utilisation des génératrices plus restreinte tout au long de la journée. Les commentaires suggèrent notamment que l'utilisation des génératrices se termine plus tôt et commence plus tard que les heures de tranquillité, que les génératrices ne soient pas autorisées à fonctionner toute la journée et qu'elles ne soient autorisées à être utilisées que pendant de courtes périodes précises.
- 90 commentaires réitèrent l'appui à la mise en place d'heures de tranquillité. 54 commentaires ont suggéré des heures de tranquillité plus longues, 14 ont suggéré des heures de tranquillité plus courtes et 21 étaient en faveur des heures proposées.
- 29 commentaires suggèrent de définir clairement ce qu'est un « bruit excessif » et 28 ont suggéré de faire de même pour l'expression « susceptible de troubler la paix et la quiétude des autres campeurs ».
- 27 commentaires indiquent spécifiquement qu'ils soutiennent l'établissement de zones de tranquillité.
- 14 commentaires soutiennent spécifiquement l'établissement d'emplacements réservés aux tentes, tandis que 12 s'y sont opposés.
- 12 commentaires soutiennent spécifiquement l'interdiction d'allumer des feux d'artifice dans les parcs, tandis que 9 s'y sont opposés.

## Animaux domestiques

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (69 %; 929 sur 1 354).

### Propositions

- Obliger à ce que les animaux domestiques soient :
  - empêchés de circuler librement (ex. par une laisse ou en étant placés dans une cage) sur les terrains de camping et les lieux de loisirs, et ce, en tout temps;
  - empêchés de circuler librement dans les lieux où un écriteau l'exige;
  - maîtrisés en tout temps dans les parcs territoriaux (ex. peuvent être facilement appelés et savent obéir à d'autres ordres).
- Interdire certains animaux domestiques dans certains parcs territoriaux ou dans des zones particulières (ex. les lamas pourraient être interdits dans les habitats des moutons), voire dans l'ensemble du réseau des parcs.

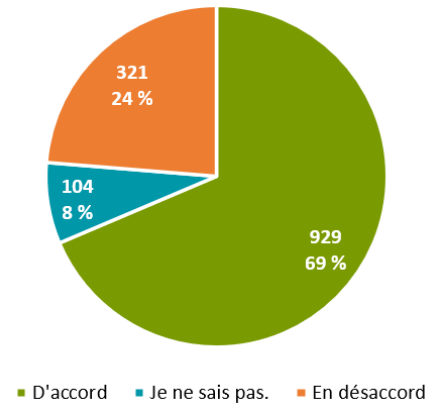


Figure 3. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives aux animaux domestiques

### Commentaires formulés par écrit

- 137 commentaires suggèrent d'ajouter des règles relatives aux aboiements excessifs de chiens, au ramassage des déjections des animaux domestiques et à l'interdiction de laisser les animaux domestiques (en particulier les chiens) sans surveillance.
- 112 commentaires réitèrent un soutien à l'obligation pour les animaux domestiques d'être empêchés de circuler librement en tout temps dans les terrains de camping et les lieux de loisirs; 68 commentaires étaient opposés à cette exigence.
- 5 commentaires s'opposent à l'obligation pour les animaux domestiques d'être empêchés de circuler librement (ex. par une laisse) dans d'autres zones des parcs territoriaux où un écriteau l'exige.
- Aucun commentaire ne s'oppose à l'obligation pour les animaux domestiques d'être maîtrisés en tout temps à l'intérieur d'un parc.
- Aucun commentaire ne s'oppose à ce que la Direction des parcs ait la capacité d'interdire certaines espèces d'animaux domestiques dans des secteurs précis des parcs, dans certains parcs ou dans tous les parcs territoriaux.



## Alcool

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (68 %; 913 sur 1 340).

### Propositions

- Autoriser la consommation d'alcool partout sur les terrains de camping territoriaux officiels, et pas seulement à l'intérieur d'une unité d'hébergement (véhicule de plaisance, tente, caravane).
- Préciser le pouvoir d'interdire temporairement la consommation d'alcool dans certains campings. Il s'agit d'une pratique efficace pour encadrer de manière proactive les périodes de fêtes, comme au camping Yukon River pendant le Festival de musique de Dawson.
- Donner aux agents des parcs le pouvoir de signaler les situations problématiques et de saisir ou de jeter les boissons alcoolisées qui sont en la possession de mineurs dans les parcs et d'adultes dans les zones où l'alcool est interdit.

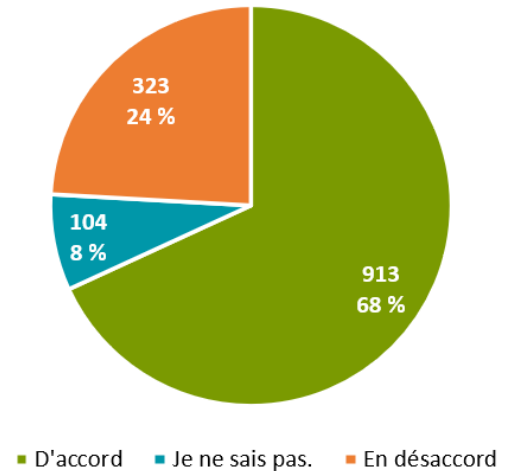


Figure 4. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives à l'alcool

### Commentaires formulés par écrit

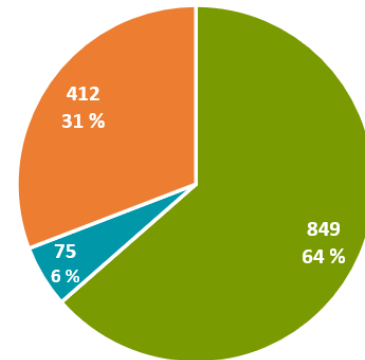
- 112 commentaires sont défavorables à ce que la Direction des parcs ait le pouvoir d'interdire temporairement la consommation d'alcool dans les terrains de camping.
- 75 commentaires réitèrent leur accord avec l'autorisation de consommer de l'alcool n'importe où sur un terrain de camping officiel, et pas seulement à l'intérieur d'une unité d'hébergement.
- 15 commentaires souhaitent que la consommation d'alcool soit autorisée dans les zones publiques des terrains de camping et des sites de loisirs.
- 27 commentaires sont favorables, et 21 s'y opposent, à ce que les agents des parcs aient le pouvoir de signaler les situations problématiques et de saisir ou de jeter les boissons alcoolisées qui sont en la possession de mineurs dans les parcs et d'adultes dans les zones où l'alcool est interdit.

## Tabac et cannabis

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (64 %; 849 sur 1 336).

### Propositions

- Interdire de fumer (tabac, cannabis, vapotage, etc.) dans les espaces publics, comme les terrains de jeu, les abris-cuisines, les plages et les rampes de mise à l'eau.
- Garder l'autorisation de fumer, y compris du cannabis, sur les emplacements de camping.



■ D'accord ■ Je ne sais pas. ■ En désaccord

Figure 5. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives à l'usage du tabac et du cannabis

### Commentaires formulés par écrit

- 45 commentaires sont d'accord avec l'interdiction de fumer dans les lieux où les enfants se rassemblent (ex. les terrains de jeu) et dans les zones recouvertes (ex. les abris-cuisines), mais en désaccord avec l'interdiction dans les zones en plein air où les gens se rassemblent (comme les quais et les rampes de mise à l'eau).
- 41 commentaires suggèrent de créer des zones désignées pour les fumeurs et d'interdire de fumer dans toutes les autres zones, y compris les emplacements de camping.

## Véhicules routiers et hors route

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (72 %; 960 sur 1 328).

### Propositions

- Préciser le pouvoir juridique d'installer des panneaux de signalisation dans les parcs territoriaux (ex. limites de vitesse, panneaux d'arrêt, signalisation dans les sentiers).
- Donner le pouvoir d'autoriser des utilisations précises sur les sentiers (véhicules hors route, motoneiges, vélos, chevaux, traîneaux à chiens, etc.) ou au contraire de restreindre certaines utilisations.
- Donner des pouvoirs spéciaux pour agir dans les cas de conduite dangereuse (excès de vitesse, imprudence, etc.) et pour sévir contre les propriétaires de véhicules abandonnés dans les parcs territoriaux et retirer ces véhicules.

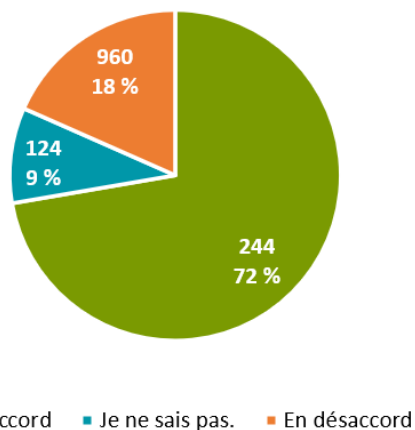


Figure 6. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives aux véhicules routiers et hors route

### Commentaires formulés par écrit

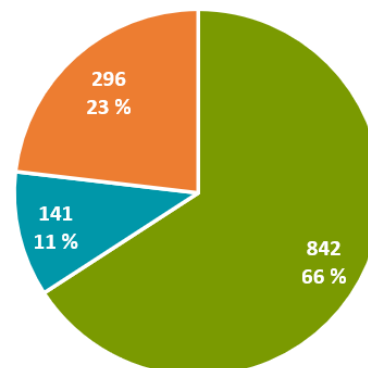
- 15 commentaires réitèrent leur accord avec l'idée de préciser le pouvoir de la Direction des parcs d'installer des panneaux de signalisation dans les parcs territoriaux.
- 16 commentaires appuient spécifiquement la proposition de donner le pouvoir d'autoriser des utilisations précises sur les sentiers ou au contraire de restreindre certaines utilisations, tandis que 20 commentaires s'y opposent.
- 7 commentaires sont en faveur de conférer à la Direction des parcs des pouvoirs pour agir dans les cas de conduite dangereuse et pour retirer les véhicules abandonnés, tandis que 6 s'y opposent.
- 26 commentaires souhaitent une réglementation interdisant aux personnes, y compris les mineurs, de circuler inutilement sur les routes des terrains de camping en véhicules routiers et hors route.

## Aéronefs et drones

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec la proposition (66 %; 842 sur 1 280).

### Proposition

- Interdire l'utilisation des drones et l'atterrissage des aéronefs dans tous les parcs territoriaux, à moins d'avoir un permis qui l'autorise.



■ D'accord ■ Je ne sais pas. ■ En désaccord

Figure 7. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives à l'utilisation des aéronefs et des drones

### Commentaires formulés par écrit

- 105 commentaires sont favorables à une meilleure gestion des drones pour ce qui touche à la vie privée et à la perturbation de la faune.
- 62 commentaires suggèrent d'interdire les drones dans des zones spécifiques pour favoriser la protection de la vie privée (ex. au-dessus des terrains de camping) ou dans des zones où se trouvent des espèces sauvages sensibles, au lieu d'exiger un permis pour utiliser un drone; 23 commentaires souhaitent une interdiction pure et simple des drones dans les parcs territoriaux; 20 commentaires réitèrent un soutien à la proposition d'autoriser l'utilisation des drones à la condition d'avoir un permis.
- 7 commentaires s'opposent à l'obligation d'obtenir un permis pour l'atterrissage d'un aéronef dans un parc.

## Zonage

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (69 %; 866 sur 1 251).

### Propositions

- Définir les quatre types de zones pour qu'elles soient conformes aux plans de gestion et aux politiques en vigueur :
  - Zone polyvalente à des fins récréatives** – aire offrant des possibilités de loisirs extérieurs facilement accessibles aux visiteurs, mais nécessitant parfois des installations particulières.
  - Zone naturelle** – aire préservant un paysage représentatif de la région et offrant une variété de loisirs extérieurs et d'activités éducatives dans un milieu naturel essentiellement vierge.
  - Zone sauvage** – aire préservant un paysage naturel vierge et offrant une expérience d'arrière-pays dans un milieu inaltéré.
  - Zone d'intérêt particulier** – aire préservant et protégeant les ressources, les caractéristiques et les processus de nature patrimoniale, culturelle et naturelle d'importance; s'il y a lieu, on peut y interpréter les attraits à l'intention du public.
- Définir les activités et les aménagements autorisés dans chaque type de zone, ainsi que les zones applicables à chaque type de parc territorial pour qu'elles soient conformes aux plans de gestion et aux politiques en vigueur.

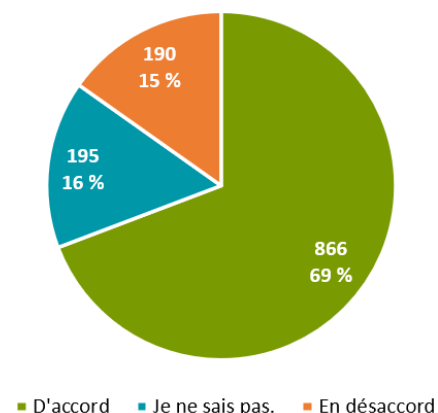


Figure 8. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives au zonage

### Commentaire formulé par écrit

- 1 commentaire souhaite qu'une zone reconnaissant les paysages culturels soit créée.



## Activités nécessitant un permis

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (73 %; 920 sur 1 269).

### Propositions

- Préciser que les activités nécessitant un permis incluent les événements spéciaux, les activités commerciales, la recherche et la collecte d'échantillons scientifiques, ainsi que l'atterrissage d'un aéronef.
- Préciser que les activités ne nécessitant pas de permis incluent les activités récréatives faites pendant le jour, les déplacements dans l'arrière-pays et l'utilisation des installations autres que les emplacements de camping.
- Préciser qu'un titulaire de permis doit avoir 16 ans ou plus.

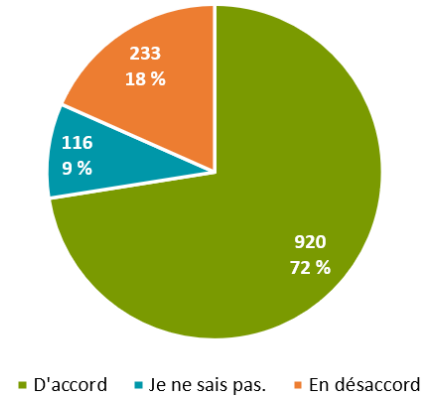


Figure 9. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives aux activités nécessitant un permis

### Commentaires formulés par écrit

- 4 commentaires réitèrent leur accord avec la proposition concernant l'âge requis pour les titulaires de permis, tandis que 13 commentaires suggèrent que l'âge devrait être plus élevé et que 1 commentaire suggère qu'il n'y ait pas de restriction d'âge.

## Autres règles générales

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (73 %; 920 sur 1 269).

Propositions
<ul style="list-style-type: none"><li>• Interdire :<ul style="list-style-type: none"><li>○ de poser des gestes qui risquent de contaminer les eaux (ex. uriner et déféquer à moins de 30 mètres d'une source d'eau);</li><li>○ de nourrir les animaux sauvages ou d'entreposer incorrectement de la nourriture ou toute autre substance attractive;</li><li>○ de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles.</li></ul></li><li>• Interdire, sauf autorisation donnée par un permis :<ul style="list-style-type: none"><li>○ de faire un feu plus grand que les limites prévues par les normes des terrains de camping (largeur de 0,6 m et hauteur de 0,5 m);</li><li>○ de camper où ce n'est pas permis;</li><li>○ de relâcher des espèces non indigènes dans les parcs;</li><li>○ de laisser une cache à provisions ou d'entreposer de l'équipement;</li><li>○ de détenir des explosifs, y compris des feux d'artifice;</li><li>○ de poser des gestes pouvant avoir des conséquences néfastes (élimination, destruction, endommagement, nuisance ou exploitation) sur les ressources naturelles et patrimoniales des parcs.</li></ul></li><li>• Restreindre ou interdire temporairement les feux dans les parcs territoriaux pour des raisons de sécurité.</li></ul>

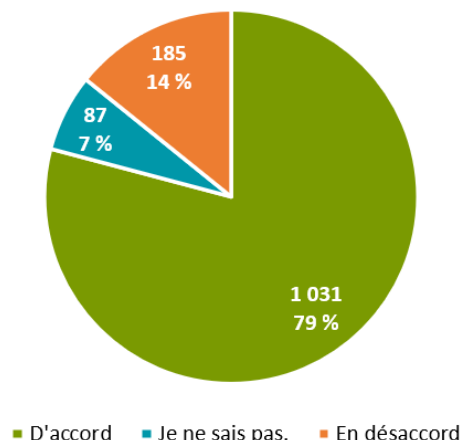


Figure 10. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives aux autres règles générales

### Commentaires formulés par écrit

- 16 commentaires réitèrent leur soutien à une réglementation interdisant de contaminer l'eau, de nourrir les animaux sauvages ou d'entreposer de manière non sécurisée les substances qui les attirent, d'éliminer les déchets de manière inappropriée et de relâcher des espèces non indigènes dans les parcs.
- 20 commentaires s'opposent à la nécessité d'un permis pour camper dans l'arrière-pays à l'extérieur d'un terrain de camping.
- 20 commentaires s'opposent à l'interdiction de camper en dehors des emplacements désignés à l'intérieur des terrains de camping.
- 5 commentaires sont d'avis que l'interdiction d'explosifs ne devait pas s'appliquer aux munitions utilisées pour la chasse ou dans les cartouches anti-ours.
- 10 commentaires s'opposent à l'interdiction des feux d'artifice.
- 2 commentaires s'opposent à l'interdiction des feux plus grands que les limites prévues.
- Aucun commentaire ne s'oppose à la possibilité de restreindre ou d'interdire temporairement les feux.

## Règlements sur les terrains de camping et les lieux de loisirs

La majorité des personnes ayant répondu au sondage sont d'accord avec les propositions (63 %; 855 sur 1 352).

### Propositions

- Interdire :
  - la présence sur les terrains de camping, entre 23 h et 7 h, de personnes autres que les campeurs inscrits;
  - l'accès aux lieux de loisirs entre 23 h et 7 h;
  - l'entreposage de bois à brûler fourni par la Direction des parcs dans un véhicule, quel qu'il soit;
  - l'entreposage, sur un emplacement de camping, de plus de quatre pieds cubes (0,113 mètre cube) de bois à brûler fourni par la Direction des parcs; cela représente une quantité moyenne de bois, soit 2 pieds de large par 1,5 pied de haut;
  - les armes à feu chargées;
  - la coupe ou la destruction d'un arbre.

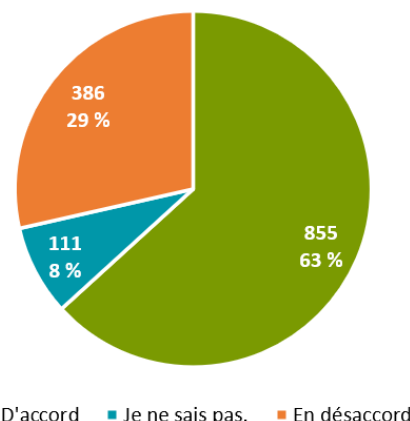


Figure 11. Réponses au sondage sur les propositions de règlement relatives aux terrains de camping et aux lieux de loisirs

### Commentaires formulés par écrit

- 47 commentaires sont d'avis que les visiteurs autres que les campeurs inscrits devraient être autorisés à accéder au terrain de camping à tout moment.
- 31 commentaires souhaitent pouvoir utiliser les aires de loisirs plus tôt le matin et plus tard le soir que la période proposée de 7 h à 23 h.
- 24 commentaires réitèrent le soutien à l'entreposage du bois à brûler dans les véhicules.
- 34 commentaires souhaitent que la quantité de bois à brûler autorisée soit supérieure à celle qui est proposée.
- 15 commentaires réitèrent un soutien à l'interdiction des armes à feu chargées.
- 11 commentaires réitèrent un soutien à l'interdiction de couper ou d'endommager des arbres.

### Autres observations tirées des commentaires écrits

- Nous avons reçu 243 commentaires relatifs à l'application de la réglementation, bien que nous n'ayons pas posé de questions spécifiques à ce sujet. Les personnes ont indiqué qu'elles s'inquiétaient de la manière dont la nouvelle réglementation serait appliquée, sachant qu'il n'y a pas d'agents de parc ou de gardes forestiers dans tous les parcs tous les jours. Ces personnes se sont montrées favorables à ce que davantage de ressources soient allouées à l'application des règlements et à des programmes d'accueil dans les terrains de camping.
- Selon les commentaires écrits, certaines des propositions n'étaient pas claires et il sera nécessaire de les clarifier lors de l'élaboration des règlements.

# Autres éléments que la population souhaiterait voir figurer dans la réglementation

Nous avons reçu de nombreuses suggestions judicieuses sur les éventuels règlements susceptibles d'améliorer l'expérience dans les parcs, de protéger l'environnement et de procurer un accès équitable aux installations et aux aménagements. Ces suggestions ont été formulées par écrit dans le cadre du sondage, par courriel ou au cours de conversations. Parmi les suggestions d'ajouts aux règlements, on peut citer les suivantes :

- Prévoir une réglementation plus stricte pour interdire aux personnes de retenir des emplacements de camping pour elles-mêmes ou pour leurs proches – mentionné par 9 personnes
- Créer des terrains de camping réservés aux véhicules de plaisance, où l'utilisation de tentes est interdite – mentionné par 8 personnes
- Interdire la musique forte dans les terrains de camping – mentionné par 7 personnes
- Interdire la marche au ralenti des véhicules dans les terrains de camping – mentionné par 4 personnes
- Restreindre la taille des moteurs ou interdire les embarcations motorisées sur les petits lacs – mentionné par 4 personnes
- Encadrer l'utilisation des vélos électriques sur les sentiers – mentionné par 3 personnes
- Autoriser l'utilisation d'une aire de camping auxiliaire pour une nuit s'il n'y a plus d'emplacements disponibles dans le terrain de camping principal, notamment pour les voyageurs et les campeurs en tente, afin que les conducteurs fatigués ne circulent pas sur les routes et que les campeurs en tente soient en sécurité – mentionné par 2 personnes
- Gérer l'utilisation des sites de camping accessibles – mentionné par 1 personne
- Interdire l'utilisation diurne des emplacements de camping si les personnes n'y campent pas la nuit – mentionné par 1 personne
- Limiter le nombre de chiens par emplacement de camping – mentionné par 1 personne
- Définir ce qu'est une aide à la mobilité et quels types d'aides à la mobilité peuvent être utilisés sur les sentiers – mentionné par 1 personne

Nous remercions tous ceux et celles qui ont pris le temps de participer à notre consultation.